

L'an dernier, mon prédécesseur vous a exprimé la satisfaction que lui causait l'augmentation du commerce et le progrès continu du Canada. Il m'est agréable de remarquer que l'espérance conçue alors que le volume du commerce durant l'année courante dépasserait celui de toutes les autres années antérieures, s'est réalisée pleinement et que le progrès du Canada continue avec les apparences de stabilité et de permanence.

Il est permis de remarquer avec plaisir qu'une grande partie de cette augmentation est due à un commerce plus considérable avec la Grande-Bretagne.

Nous avons lieu de nous féliciter que le peuple n'ait pas eu à souffrir au même degré que les populations des autres pays durant plusieurs des mois passés, et que bien que la crise commerciale qui sévissait à l'étranger ait affecté dans une certaine mesure l'activité des affaires du Canada, nous n'avons pas eu cependant à déplorer de grands désastres financiers et une misère générale.

Les revenus de l'année ont été suffisants pour répondre aux exigences des services auxquels vous aviez pourvu et pour justifier les estimations sur lesquelles les crédits de l'année dernière ont été basés.

La conclusion pacifique donnée par la sentence arbitrale de la commission de Paris aux disputes qui ont duré si longtemps, relativement aux pêcheries des phoques à fourrures dans l'océan Pacifique, et aux droits des sujets britanniques dans la mer de Behring, a fait disparaître la seule source de difficultés existantes entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis relativement au Canada. Il y a tout lieu de croire que le gouvernement de Sa Majesté obtiendra justice pour ses sujets, qui ont été privés de leur propriété et de leur liberté sans juste cause pendant la durée de la dispute.

Il vous sera soumis de bonne heure un projet de législation à l'effet de reviser les droits de douane, dans le but de faire face aux changements que le temps a apportés dans les affaires de toute espèce dans notre pays. Bien que mes ministres ne se proposent pas de changer les principes sur lesquels reposent les lois actuelles sur la matière, ils soumettront, cependant, à votre étude, des amendements destinés à simplifier le fonctionnement du tarif et à diminuer autant que faire se pourra, sans nuire à ces principes et aux besoins du Trésor, les impôts maintenant en vigueur.

Vous aurez aussi à étudier un projet de législation au sujet de la banqueroute et de la faillite, lequel, il est à espérer, sera plus en rapport que ce qui existe maintenant sur le sujet, avec les besoins du commerce qui augmente, et les relations de négoce plus considérables entre les différentes provinces du Canada.

Des mesures vous seront aussi soumises à l'effet de rendre plus efficaces les lignes de communication sur les océans Atlantique et Pacifique et, aussi, pour améliorer la loi relative aux terres fédérales et à l'administration des affaires des Sauvages; vous aurez aussi à étudier un projet de loi concernant les compagnies à fonds social; de plus, un autre, relativement aux pêcheries, et, enfin, quelques mesures moins importantes dont l'expérience a démontré la nécessité, relativement à différentes matières placées sous votre contrôle.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes publics vous seront soumis prochainement ainsi que les estimations de la dépense considérée comme nécessaire pour l'année prochaine.

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Bien qu'il soit à espérer que les mesures publiques que vous aurez à étudier ne seront pas très nombreuses, quelques-unes d'entre elles seront d'un grand poids et d'une haute importance, et c'est mon espoir sincère et mon désir que le soin et le zèle que vous apporterez dans les délibérations de la session reçoivent les bénédictions abondantes du Tout-Puissant.

Sir JOHN THOMPSON : Je propose :

Que le discours par lequel il a plu à Son Excellence d'ouvrir la session soit pris en considération demain.

Motion adoptée.

COMITÉS PERMANENTS.

Sir JOHN THOMPSON : Je propose :

Que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session soient nommés pour les objets suivants : — 1. Privilèges et élections. 2. Lois expirantes. 3. Chemins de fer, canaux et télégraphes. 4. Bills privés. 5. Ordres permanents. 6. Impressions. 7. Comptes publics. 8. Banques et commerce. 9. Agriculture et colonisation; — et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront soumis par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

Motion adoptée.

COMITÉ DES DÉBATS.

Sir JOHN THOMPSON : Je propose :

Qu'il soit nommé un comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des débats de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre; le dit comité devant être composé de MM. Beausoleil, Béchard, Cameron, Charlton, Davin, Hazen, Innes, La Rivière, Lépine, Prior, Scrivner, Somerville, Taylor, Weldon et White (Cardwell).

M. LAURIER : Est-ce le même comité que celui nommé l'année dernière ?

Sir JOHN THOMPSON : Oui, c'est le même.

La motion est adoptée.

RAPPORT DES BIBLIOTHÉCAIRES.

M. l'Orateur présente à la Chambre le rapport des bibliothécaires-conjoints du parlement.

LA MAGISTRATURE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Sir JOHN THOMPSON : Je propose que la séance soit levée.

M. DAVIES (I. P.-E.) : M. l'Orateur, avant que la séance soit levée, je désire prier l'honorable ministre de la Justice d'expliquer certains changements qui sont survenus dans la magistrature de la province du Nouveau-Brunswick.

Dans des circonstances ordinaires, je n'attirerais pas, dès le commencement de la session, l'attention du parlement sur cette question, mais l'honorable monsieur sait, ainsi que le savent la Chambre et le pays, que ces changements, ou, plutôt, que ce changement qui a eu lieu, a été accompagné de circonstances d'une gravité exceptionnelle. Dans ce pays, nous avons eu l'habitude d'entendre porter des accu-